

Avis du Comité consultatif du secteur financier

sur la Finance Verte

Lors de la réunion du 19 novembre 2015, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a dressé un état des lieux de l'implication du secteur financier, dans ses composantes tant assurantielles que bancaires, dans la lutte pour le climat dans le cadre de la COP 21.

- Tout d'abord, le CCSF souscrit à la déclaration commune du 22 mai 2015 des acteurs de la place financière de Paris sur le changement climatique, affirmant que le secteur financier a un rôle important à jouer pour lutter contre le réchauffement climatique, que ce soit en tant que prêteur, structureur, gérant, investisseur, assureur ou employeur. La Place a, en particulier, décidé de favoriser les investissements, les financements et les assurances de biens orientés vers des solutions et des technologies promouvant la baisse de la production de carbone.
- Le Comité souligne qu'il est important que le secteur financier accompagne la transition énergétique et intègre le critère des émissions de carbone des nouveaux investissements qu'il lui est demandé de financer ou de prendre en compte dans son appréciation des risques et dans son analyse des besoins des clientèles de particuliers et des entreprises.
- Le CCSF note que l'implication essentielle du secteur financier dans la croissance verte et la lutte contre le réchauffement climatique se fait à plusieurs niveaux :

Le secteur de l'assurance est engagé dans la lutte contre le changement climatique à trois niveaux. Ainsi, il indemnise les conséquences des aléas naturels et organise des mesures de prévention. De plus, en qualité d'investisseur, le secteur des assurances s'est engagé à diriger une part de plus en plus importante de ses actifs vers les investissements socialement responsables.

Le secteur bancaire s'est également mobilisé pour soutenir les secteurs et industries respectueuses de l'environnement, qu'il s'agisse de sa politique de crédit ou de sa stratégie d'investissement. Cela résulte aussi de ce que les opinions publiques sont de plus en plus sensibilisées au risque climatique et que les agences de notation intègrent de plus en plus le risque climatique dans leurs notes.

- Le Comité propose de mieux articuler l'encouragement prodigué aux acteurs qui mènent une action volontaire de soutien aux investissements de long terme liés à la lutte contre le réchauffement climatique et le renforcement de la contrainte prudentielle spécifique aux engagements de long terme qui s'applique aux secteurs de l'assurance et de la banque.
- Le CCSF rappelle le rôle crucial de la formation des personnels, et notamment de ceux au contact de la clientèle, afin que ces derniers soient en mesure de proposer et de promouvoir les produits financiers socialement responsables de la façon la plus adéquate.
- Enfin, le Comité encourage le secteur financier à réduire ses propres émissions de carbone par ses choix en matière d'investissements immobiliers, de procédures et d'organisation du travail de ses collaborateurs. Il incite notamment le secteur à poursuivre dans la voie de la dématérialisation des échanges avec sa clientèle tout en veillant à informer ou accompagner de façon adéquate l'ensemble des consommateurs et particulièrement les personnes fragiles ainsi qu'à promouvoir les moyens de paiement électroniques.